

DOSSIER DE PRESSE

Retour d'expérimentation du dispositif « TRANQUILLITÉ RÉSIDENIELLE » Pour la Sécurisation des quartiers

par HABITAT 77 dans les quartiers prioritaires
de la ville de Melun (77)

Mardi 6 octobre 2020 // 13h30

Siège d'HABITAT 77

10 avenue Charles Péguy à Melun (77)

HABITAT
SOLIDAIRE & RESPONSABLE



INVITATION PRESSE

SÉCURISATION DES QUARTIERS
Retour d'expérimentation du dispositif
« TRANQUILLITÉ RÉSIDENIELLE »
par HABITAT 77 dans les quartiers prioritaires de la ville de Melun (77)

Denis Jullemier, président d'HABITAT 77 et Paul Gibert, Directeur général
ont le plaisir de vous convier à un
CAFÉ PRESSE

Mardi 6 octobre 2020 – 13h30
Siège d'HABITAT 77 – 10 avenue Charles Péguy à Melun (77)

Les problématiques de sécurité et de tranquillité résidentielle sont des sujets de plus en plus préoccupants dans le logement social. Elles impactent l'ensemble des métiers de proximité et les conditions de vie des locataires.

Parce que les questions de sécurité et de tranquillité ont évolué dans les quartiers et sont de plus en plus complexes à résoudre, actes de délinquance et faits d'incivilités, trafics de stupéfiants, comportements inciviques, usages abusifs et détournés des espaces collectifs ou encore troubles du voisinage.. Denis Jullemier, président d'HABITAT 77 veut stopper ces phénomènes dans les quartiers prioritaires de la ville de Melun par la mise en place d'un dispositif opérationnel « Tranquillité résidentielle ».

Soucieux de la sécurité de ses locataires et de ses personnels de proximité, le président d'HABITAT 77, considère cette **situation inacceptable** et fait appel à la société Protection Plus pour une mise en place de **ce dispositif expérimental de sécurisation** en partenariat avec les Foyers de Seine-et-Marne, Trois Moulins Habitat et Immobilière 3F, dans les quartiers prioritaires de la ville de Melun : l'Almont, Corbeil et les Mézereaux.

A l'occasion d'un café-presse, le Président, Denis Jullemier et le Directeur général, Paul Gibert aborderont la mise en place inédite de ce dispositif sur le département seine-et-marnais et les premiers résultats de cette expérimentation.

AFIN DE VOUS RESERVER LE MEILLEUR ACCUEIL,
MERCI DE CONFIRMER VOTRE PRÉSENCE AVANT LE VENDREDI 2 OCTOBRE

auprès de Virginie Gustin 06 62 52 43 42 com@com-en-france.com

SOMMAIRE

Éditorial du Président d'HABITAT 77, Denis JULLEMIER	4
Contexte	5
Le Cadre légal de la Tranquillité résidentielle	6
La mise en place	7
Les quartiers concernés	8
Le fonctionnement	9
Les actions	10
Les résultats	11
L'évolution du dispositif	13
A propos d'HABITAT 77	15
A propos de Protection +	16
A propos de l'AORIF	17
Notes	18



EDITO

La sécurité de nos locataires est au coeur de notre préoccupation en tant que bailleur social. C'est pourquoi, fin 2019, sous mon impulsion et en partenariat avec trois autres bailleurs sociaux, les Foyers de Seine-et-Marne, Trois Moulins Habitat et Immobilière 3F, j'ai décidé de mettre en place un dispositif expérimental de sécurisation dans les quartiers prioritaires de la ville (QPV) à Melun.

Pourquoi était-il temps d'agir ?

Le quotidien de nos locataires des quartiers nord de Melun se trouve perturbé par des actes de délinquance et des faits d'incivilité en tous genres : trafics de stupéfiants, comportements inciviques, usages abusifs et détournés des espaces collectifs ou encore troubles du voisinage...

Apporter une réponse adaptée

Ayant à coeur d'améliorer la qualité de vie de ses locataires, HABITAT 77 a défini un dispositif pour organiser une action complémentaire à celles conduites par les forces de l'ordre. Le marché a été confié à Protection Plus, une entreprise spécialisée dans la sécurité. Ce sont trois agents, dont un chef d'équipe, qui sillonnent les quartiers entre 18 heures et 2 heures du matin, 7 jours sur 7.

Ils sont en relation permanente avec le service d'astreinte d'HABITAT 77 qui peut leur signifier, en temps réel, les endroits où ils doivent intervenir. Quant aux situations les plus graves, elles restent du ressort de la Police.

Contribuer à la tranquillité résidentielle de nos locataires est un véritable enjeu pour HABITAT 77. Ce nouveau dispositif est un levier, tout comme le déploiement d'un système de vidéosurveillance soutenu par le département de Seine-et-Marne.

HABITAT 77, organisme solidaire et responsable œuvre quotidiennement pour l'amélioration de votre qualité de vie au sein de nos résidences. Dans cette période très particulière de crise sanitaire, je vous souhaite de prendre soin de vous et de vos proches.

Denis JULLEMIER
Président d'HABITAT 77

CONTEXTE

LA TRANQUILLITÉ RÉSIDENIELLE FACE À UNE RÉALITÉ COMPLEXE

HABITAT 77 intègre dans sa stratégie de sûreté la présence des correspondants de nuit

Les organismes de logements sociaux sont confrontés à une pression croissante de l'incivilité et de l'irrespect dans les relations quotidiennes et à des trafics et délinquances divers qui dégradent le cadre de vie et de travail.

Les derniers chiffres de la délinquance n'annoncent malheureusement pas d'amélioration dans les grandes zones urbaines. Cette réalité va donc persister sur les territoires en forte précarité sociale au détriment des personnes et des biens. Les situations individuelles de fragilité et de vulnérabilité complexifient la gestion humaine et sociale.

L'ensemble des métiers d'HABITAT 77 (gestion locative, maîtrise d'ouvrage, gestion technique du patrimoine, gestion des ressources humaines, développement social et urbain, gestion de proximité...) s'en trouve directement impacté.

La sécurité n'est pas le métier d'un office public de logements sociaux néanmoins le phénomène social d'insécurité alimenté par les incivilités et les actes de malveillance envers les personnes et les biens est une préoccupation majeure d'HABITAT 77.

Le président d'HABITAT 77, Denis Jullemier, souhaite trouver les solutions pour rendre la tranquillité résidentielle aux résidents d'HABITAT 77 et intègre, dans sa stratégie de tranquillité et de sûreté, le dispositif expérimental «TRANQUILLITÉ RÉSIDENIELLE» dans les quartiers prioritaires de la ville (QPV) de Melun en Seine-et-Marne par la présence de correspondants de nuits « Protection + » (CDN).

LE CADRE LÉGAL DE LA TRANQUILLITÉ RÉSIDENIELLE

LE BAILLEUR

En application des articles 6 et 6-1 de la loi du 6 juillet 1989 tendant à améliorer les rapports locatifs, le bailleur a l'obligation d'assurer au locataire la jouissance paisible du logement et de ses abords.

HABITAT 77 doit tenter de faire cesser les troubles qui pourraient survenir dans l'environnement résidentiel de ses locataires comme les arrachages de boîtes aux lettres, le bruit, les graffitis ou les conflits entre voisins.

Plus concrètement, HABITAT 77 ne peut agir que dans les limites du champ d'action de la loi, rappelé dans le bail et détaillé dans le règlement intérieur.

Pour faire cesser les troubles et en cas d'échec de la résolution amiable, le bailleur peut aller jusqu'à demander au Tribunal la résiliation du bail et l'expulsion des locataires fautifs.

Dans certaines situations dépassant les compétences du bailleur, HABITAT 77 transmet les éléments et travaille de concert avec les partenaires locaux responsables et acteurs comme les forces de l'ordre et les services municipaux notamment lorsqu'il s'agit de faits de délinquance (mécanique sauvage, rodéo ou économie souterraine, occupations illégales des parties communes, trafics) afin d'assurer au mieux la tranquillité résidentielle de ses locataires.

LE LOCATAIRE

Le locataire, titulaire du bail, est tenu de respecter ses obligations et notamment d'user paisiblement des lieux loués (article 7 de la loi du 6 juillet 1989). Celui-ci est responsable des faits et agissements de toutes les personnes occupant son logement (cela concerne aussi les animaux).

En d'autres termes, le locataire et les occupants de son chef doivent jouir normalement du bien loué en respectant la loi, rappelée dans le bail et détaillée dans le règlement intérieur. Pour rappel, ces deux documents sont signés par toutes les parties et remis le jour de l'entrée dans les lieux.

LA MISE EN PLACE

DES CORRESPONDANTS DE NUIT DANS LA STRATÉGIE DE TRANQUILLITÉ RÉSIDENIELLE

Une expérimentation prévue pour deux ans

Une mutualisation de la commande pour une couverture complète du territoire

Afin de permettre de mutualiser les prestations sur l'ensemble des quartiers visés. Cette action coordonnée de la part de l'ensemble des bailleurs sociaux dont les immeubles se trouvent à proximité les uns des autres s'est concrétisé par la signature d'une convention constitutive d'un groupement de commandes pour l'achat de prestations relatives à la tranquillité résidentielle dans les quartiers QPV de la ville de Melun le 25 juin 2019.

HABITAT 77 est le coordonnateur de ce groupement de commande intégrant dans le dispositif les bailleurs sociaux Trois Moulins Habitat, les Foyers de Seine-et-Marne (FSM) et Immobilière 3F Seine-et-Marne pour une couverture complète du territoire visé.

La présence humaine des correspondants de nuit comme levier essentiel

En matière de sécurité urbaine, la présence humaine s'impose comme un levier essentiel, ainsi, en complément des personnels de proximité, et complétant l'action expérimentée des polices nationale et municipale, HABITAT 77 mobilise des agents spécialement dédiés à la sécurisation et la pacification des sites pour mieux prévenir les incivilités et les infractions afin de ramener, à terme, une meilleure tranquillité résidentielle.

1

HABITAT 77 s'appuie sur une **analyse des actes d'incivilité et de la délinquance** de 2018 à 2019. Celle-ci a démontré que les conditions de vie des habitants des quartiers nord de Melun sont troublées.

2

Dans le cadre de sa stratégie de tranquillité résidentielle, HABITAT 77 a mis en place un système de **présence humaine de nuit** avec la société Protection +.

3

Trois agents de sécurité effectuent leur **ronde de 18h à 2h du matin, 7jours/7**, en uniforme conventionnel, à bord d'un véhicule de fonction et non armés.

Le centre d'appels de Sofratel enregistre les appels des locataires et guident les agents vers les troubles.

4

Protection + assure les prestations de **médiation de nuit** à destination des locataires du patrimoine dans les parties communes et abords immédiats des immeubles.

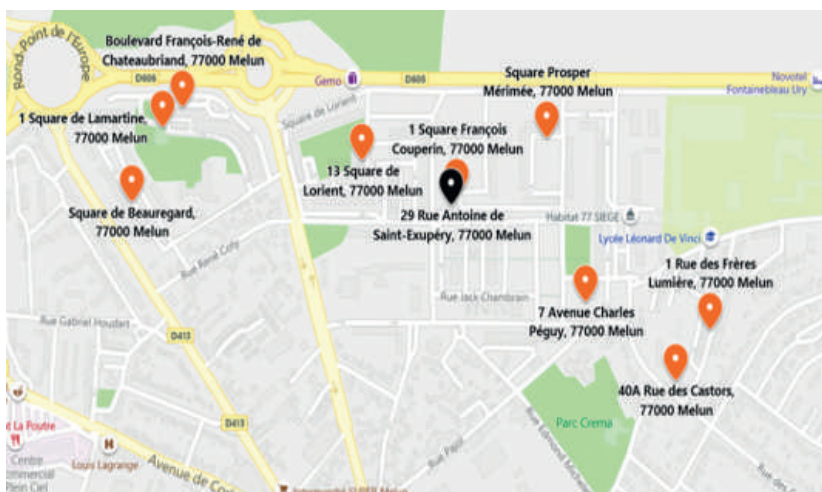
Un compte-rendu détaillé est effectué par les agents à chaque fin de mission, adressé directement au référent sécurité de HABITAT 77.

LES QUARTIERS CONCERNÉS :

Les quartiers prioritaires de la ville (QPV)

Le dispositif est déployé en partenariat avec les Foyers de Seine-et-Marne, Trois Moulins Habitat et Immobilière 3F, au sein de trois quartiers QPV au nord de Melun : l'Almont, Montaigu et les Mézereaux.

QUARTIER DE MONTAIGU



LES QPV C'EST QUOI ?

Ces trois secteurs font partie des 1 500 quartiers prioritaires de la ville (QPV) que compte la France. Le principal critère pour le découpage des quartiers a été la concentration en pauvreté définie par l'Insee. Les principaux axes des mesures prises en compte sont la cohésion sociale (éducation, insertion et sécurité), le cadre de vie et la rénovation urbaine, le développement économique et l'emploi.

NOMBRE DE LOGEMENTS CONCERNÉS ET RÉPARTITION : 5 183

HABITAT 77 : 3 525 soit 68,01%

TMH : 636 soit 12,27 %

FSM : 854 soit 16,48 %

3F : 168 soit 3,24 %

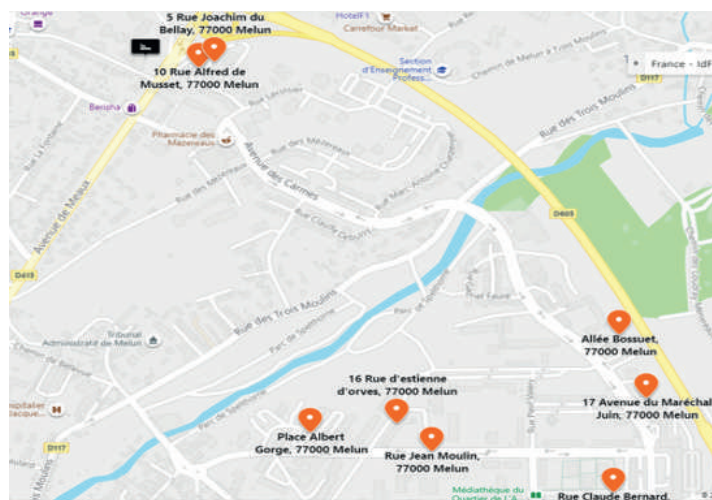
LES LIEUX IDENTIFIÉS

50 adresses ciblées

21 adresses particulièrement ciblées

**9 adresses faisant l'objet d'un trafic
de stupéfiant**

QUARTIER DES MÉZEREUX



QUARTIER DE L'ALMONT

LE FONCTIONNEMENT

sur le terrain

Un trinôme de trois correspondants de nuit compétents (CDN) en matière de tranquillité, de sûreté et de médiation sociale opèrent des rondes sur les différents lieux définis en amont, à pieds ou à bord d'un véhicule banalisé, en uniforme et sans arme.

Ils enregistrent au fil des déambulations, au moyen d'une main courante électronique, les différents évènements rencontrés lors de la ronde.

Ils exercent des contrôles inopinés et récurrents.

Les CDN, reliés en permanence, effectuent une mission d'information et de renseignement permanente au fil de la vacation.

La restitution de ces constatations ou informations, sous forme de rapports, sont remis sans délai à HABITAT 77 le matin suivant la ronde.



LES ACTIONS

des correspondants de nuit (CDN)

LES OBJECTIFS



Baisse du vandalisme,
Réduction des incivilités,
Amélioration significative de la tranquillité des résidents

LES ACTIONS

Une présence visible pour ramener la **TRANQUILLITÉ RÉSIDENTIELLE**

Des passages quotidiens réguliers sur le périmètre défini permettent une visibilité des actions de sécurisation au quotidien pour mieux prévenir les incivilités et les infractions de 18h à 2h du matin, 7 jours/7, 365 jours par an.



TRANQUILLITÉ

Des **interventions** sur des situations de troubles ou conflictuelles, directement auprès des auteurs de troubles chaque fois que sont constatés des faits de vandalisme, d'incivilité, de squatte ou d'attroupement et plus généralement dès lors qu'ils sont témoins de comportements inappropriés ou frauduleux dans les parties communes, des immeubles et leurs abords par un dialogue constructif et persuasif.

RISQUE INCENDIE

Soustraction de tous risques incendie, mise en place de périmètre de sécurité en cas d'évènement et prise de mesures conservatoires nécessaires à la protection d'autrui. Ils doivent protéger, alerter et porter les premiers secours. Veille relative aux équipements des immeubles pour transmettre les levées de doute sur d'éventuels dysfonctionnements dans les zones difficiles prédéfinies et accompagner en cas de besoin les prestataires extérieurs.

SÉCURITÉ ET SÛRETÉ

Les CDN pallient toute altération constatée du bon fonctionnement des systèmes de sécurité et de sûreté dans les parties communes et déclenchent toutes les actions appropriées jugées nécessaires (Réarmement de certains dispositifs d'alerte, jusqu'à contact avec les autorités compétentes en cas d'atteintes potentielles aux biens ou aux personnes).

SECOURS ET ASSISTANCE

Confrontés à des situations périlleuses et à caractère social, l'équipe assure une mission de protection immédiate et adaptée aux personnes par le signalement des personnes désemparées, fragilisées par leur situation sociale ou médicale.

LES RÉSULTATS

UNE MEILLEURE CONNAISSANCE DU TERRAIN, POUR UNE ACTION MIEUX CIBLÉE

Alors que HABITAT 77 gère plusieurs résidences dans ce périmètre, seules au final vingt-et-une peuvent être considérées comme sensibles et neuf comme problématiques.

Les retours « terrain » quotidiens ont permis grâce à l'observation et aux divers échanges sur place de connaître davantage et en direct la réalité des situations.

Des interventions qui permettent dès maintenant de resserrer les périmètres pour des actions encore plus ciblées et plus efficaces. Ainsi sur un périmètre initial d'une cinquantaine d'adresses impactées par les troubles, le travail du premier trimestre du dispositif a permis de cibler davantage 21 lieux nécessitant une surveillance et une présence régulière en raison de troubles d'incivilité, de trafics et de mettre en exergue neuf adresses très problématiques.



Une meilleure visibilité de la sécurité au quotidien dans les quartiers

Alors que le dispositif à l'issue de 6 mois de mise en place est maintenant bien installé dans le paysage de la prévention. Il assure une meilleure visibilité de la sécurité au quotidien, 7 jours sur 7 de 18h à 2h du matin pour rassurer les locataires, les occupants et les visiteurs, prévenir les actes d'incivilité et les infractions et dissuader les délinquants et les auteurs de troubles de poursuivre leurs exactions.

6 600 personnes ont été abordées par Protection +

A total ce sont plus de 3 000 personnes au 1^{er} trimestre et plus de 3 600 personnes au second trimestre qui ont été rencontrées et abordées par Protection +, soit 700 et 900 groupements ou attroupements sur le 1^{er} semestre.

100 % des interventions de Protection + ont été acceptées par les contrevenants

Les correspondants de nuit formés aux notions de police de proximité et à la gestion des comportements agressifs individuels et collectifs par le calme, la patience, le tact et la détermination, ont adopté une attitude ferme sans provocation pour demander aux occupants sans justificatifs des résidences, de quitter les lieux.

Chaque action a été suivie d'effet, sans aucune confrontation physique même face à des rassemblements importants allant parfois à plusieurs dizaine d'individus.

L'action TRANQUILLITÉ RÉSIDENIELLE semble bien comprise.

Une diminution des faits et des troubles dus aux incivilités est amorcée

Baisse des troubles de voisinage et tapages nocturnes

Le premier semestre montre une baisse des plaintes via l'alerte de la plateforme Sofratel ainsi que des troubles dus aux menaces et injures de - 124 faits soient - **157 %**

Baisse du vandalisme et des atteintes à l'environnement

Une baisse de 137 faits soient - **152 %** sur la période du second trimestre.

Les trafics : troubles majeurs au bien vivre ensemble Cible d'un dispositif étendu et renforcé

Même si certains points de vente semblent avoir été abandonnés depuis la mise en place du dispositif, les trafics de stupéfiants sont toujours présents et génèrent à eux seuls la plus grande part de l'in-tranquillité résidentielle.

Une action préventive qui doit être complétée par une coordination globale des différentes puissances de sûreté et de sécurité

La surveillance ciblée des correspondants de nuit exercée aux endroits dont la nécessité est justifiée, permet d'obtenir une **action préventive indéniable**, qui commence à donner ses **premiers signes d'infléchissement** dans certains phénomènes.

Cette action quotidienne permet également de remonter en temps réel des renseignements sur de nombreuses situations de dégradations et de troubles de voisinage, dont les raids motos particulièrement nuisibles, qui ont donné lieu à de nombreuses arrestations.

ÉVOLUTION DU DISPOSITIF

TRANQUILLITE RESIDENTIELLE, UN DISPOSITIF QUI EVOLUE

Alors que la mise en place du dispositif «TRANQUILLITÉ RÉSIDEN­TIELLE» amorce ses **premiers effets au bénéfice des résidents** pour une meilleure qualité de vie au sein de leur quartier, la confirmation d'un plan d'actions, en matière de tranquillité résidentielle et de sécurité est confirmée et validée et sera prochainement animée en collaboration étroite avec l'AORIF.

Un plan d'actions complémentaire du dispositif en place développé en 5 axes principaux :

- Garantir la protection des personnels face à la conflictualité,
 - Mieux s'outiller pour faire face aux enjeux de sécurité et de tranquillité,
 - Mettre au cœur des actions la lutte contre les trafics de stupéfiants,
 - Mettre au cœur des réflexions la prévention situationnelle et les actions en matière de développement sociale dans les QPV,
- Développer les partenariats institutionnels et opérationnels.

Au total ce sont **15 actions qui seront mises en place pour améliorer de façon durable la tranquillité résidentielle**, parmi elles :

- Constituer systématiquement une partie civile lorsque les agressions entraînent des ITT des personnels de proximité,
- Former les services contentieux pour optimiser la procédure de résiliation de baux pour trouble de jouissance,
- Mettre en place un plan d'action coordonné avec l'ensemble des partenaires pour la lutte contre les produits stupéfiants,
- Mettre en place des opérations « Coup de poing » coordonnées avec la ville, l'Etat et les bailleurs,
- Encourager le développement des TIG (Travaux d'intérêt général) et mise en place d'échanges avec les services de la protection judiciaire de la jeunesse.

LE DROIT DE JOUIR DE SON LOGEMENT TRANQUILLE ET SÛR DANS L'ESPACE PRIVÉ COMME LES PARTIES COMMUNES

Le droit de jouir d'un logement tranquille et sûr dans lequel l'espace privé comme les parties communes permettent à chacun le plein exercice de ses libertés individuelles, et notamment sa liberté d'aller et de venir, est une dimension essentielle du vivre ensemble et de la sécurité du quotidien. L'enjeu est d'autant plus important s'agissant des populations les plus fragiles, qui se mobilisent pour leur insertion sociale et professionnelle ainsi que pour la réussite scolaire de leurs enfants.

UNE CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE L'ETAT, LA JUSTICE ET LES BAILLEURS SOCIAUX POUR DES ACTIONS OPÉRATIONNELLES

Ce plan très ambitieux entame déjà son volet opérationnel et une convention de partenariat entre le Préfet de Seine-et-Marne, le Procureur de la République et les bailleurs sociaux est actuellement en préparation afin de rendre possible des actions opérationnelles afin de trouver les solutions appropriées aux phénomènes d'incivilité, de nuisances de voisinage et de délinquance dans le parc social.



A PROPOS DE HABITAT 77



Créé en 1949, sur demande du Conseil Général de Seine-et-Marne pour satisfaire les besoins dans le domaine du logement social, l'OPDHLM de Seine-et-Marne est un établissement public dirigé par un Conseil d'Administration composé de 15 membres.

En 1954, débutent les premières constructions avec les premiers 100 logements à Melun.

En 1955, après un hiver particulièrement rigoureux, les « cités d'urgence » (logements économiques de première nécessité) apparaissent à Melun, Mitry-Mory, Villeparisis, Gretz-Armainvilliers et Pontault-Combault. Le parc de l'établissement prend alors son essor.

Jusqu'à la fin des années 70, un rythme de constructions régulier de 600 logements par an permettra à de nombreuses familles modestes d'accéder à des habitations confortables sur l'ensemble du département.

En février 2007, l'OPDHLM devient un OPH 77.

L'OPH 77 devient un EPLIC (Établissement Public Local à caractère Industriel et Commercial).

En 2010, l'OPH 77 fusionne avec l'OPH du Pays de Fontainebleau.

L'OPH 77 et FSM (Foyers de Seine et Marne) se sont associés pour proposer une offre commune fondée sur la fusion de l'OPH du Pays de Fontainebleau avec l'OPH 77 dans un premier temps.

En 2013, l'OPH 77 rachète 304 logements à l'OPH de Meaux Habitat sur le Nord du Département.

Sa présence sur le patrimoine passe ainsi de 88 à 100 communes en Seine et Marne : Dammartin-en-Goële, Le Mesnil-amelet, Monthyon, Othis, Saint-Souplets, Thieux, Villeneuve-sous-Dammartin, May-en-Multien, Vendrest, Congis-sur-Thérouane, Saint-Ouen sur Morin, Latilly.

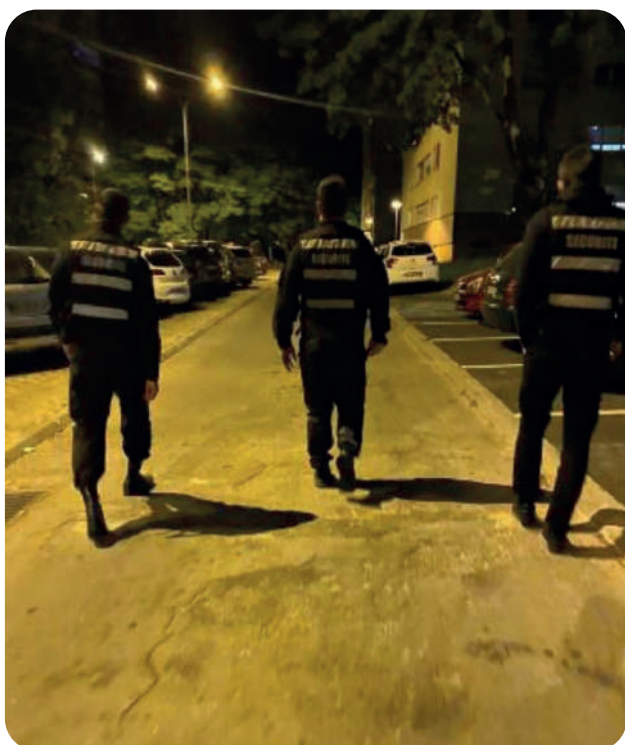
Au 31/12/2019, HABITAT 77 gère 18 569 logements, sur 101 communes du Département dont 57 sont gérés pour le compte d'un tiers.

Le 31 juillet 2019 OPH77 devient HABITAT 77.

A PROPOS DE PROTECTION +

PROTECTION +, société de sécurité basée à Marseille et Lille, agréée du Conseil national des activités privées de sécurité (CNAPS), est experte dans les principaux secteurs de la sécurité et de la protection des personnes et des biens depuis 2008.

Elle propose des services de sécurité privée personnalisés haut de gamme pour le domaine public et privé pour les chantiers BTP ainsi qu'auprès des bailleurs sociaux ayant pour objectif d'assurer la tranquillité résidentielle de leurs locataires.



L'équipe de **PROTECTION +** est constituée d'agents de sécurité professionnels expérimentés pour réduire les incivilités, régler les conflits pour un retour à un climat serein dans un contexte de fortes tensions sociales.

Titulaires de la carte professionnelle d'agent de sécurité, les agents **PROTECTION +** sont formés à l'analyse et aux comportements à adopter dans une gestion de conflits. Ils font appel à des notions de police de proximité et de gestion des foules pour remplir leur mission.

A PROPOS

de l'AORIF, partenaire premier d'HABITAT 77

L'AORIF – l'Union sociale pour l'habitat d'Ile-de-France est l'association professionnelle au service des organismes de logement social d'Ile-de-France.

L'AORIF regroupe les organismes de logement social œuvrant en Ile-de-France et adhérant à l'une des fédérations de l'Union sociale pour l'habitat (USH) :

- Entreprises sociales pour l'habitat (ESH),
- Offices publics de l'habitat (OPH),
- Sociétés coopératives d'Hlm (Coop'Hlm),
- Sacicap.

Des Entreprises publiques locales (EPL) sont également adhérentes, en tant que membres associés.

L'AORIF fait partie de la Fédération nationale des associations régionales d'organismes d'habitat social (FNAR).

Les axes stratégiques d'intervention de l'AORIF

L'AORIF joue à la fois un rôle d'appui professionnel auprès de ses adhérents et de représentation au niveau régional, départemental et intercommunal. Elle est en charge de la déclinaison régionale et territoriale des grandes priorités nationales, représente les organismes dans les différentes instances de décision et de réflexion et défend les intérêts de la profession auprès des partenaires institutionnels, politiques et financiers.

L'AORIF s'appuie sur un plan d'actions construit autour des problématiques du mouvement professionnel Hlm et des priorités régionales :

- Développement et amélioration de l'offre de logement social,
- Attribution et gestion sociale,
- Renforcement des partenariats associatifs,
- Proximité,
- Stratégies territoriales,
- Actions dans les territoires,
- Observatoires et études,
- Actions de communication.

Les missions de l'AORIF

ANIMER

L'AORIF anime l'action professionnelle régionale dans les principaux domaines d'activité des organismes de logement social (politiques patrimoniales et d'investissement, politiques d'accès au logement et politiques sociales, politiques territoriales, etc.).

COORDONNER

Elle coordonne les actions des organismes franciliens et développe les échanges entre eux. Elle favorise en particulier la structuration de l'inter-organismes et facilite l'adaptation des organismes à la territorialisation des politiques de l'habitat.

INFORMER

Elle diffuse auprès de ses adhérents les informations utiles à leurs activités, elle participe à la collecte des données professionnelles dans le cadre de l'Observatoire du logement social en Ile-de-France. Elle analyse et diffuse des documents d'information ou statistiques provenant des organismes et des partenaires.

REPRÉSENTER

Le rôle de l'organisation professionnelle est d'aider les organismes franciliens dans la réalisation de leurs missions et de défendre leurs intérêts auprès des acteurs de l'habitat. Elle les représente dans les différentes instances de décision et de réflexion. Elle participe à la définition et à la mise en œuvre des politiques de l'habitat.

CAPITALISER

Elle favorise la définition d'une identité régionale Hlm aux orientations partagées. Elle formalise les positionnements de l'organisation régionale, en articulation avec le travail des délégations départementales. Elle organise l'échange des pratiques professionnelles, afin de mutualiser les avancées et les difficultés et de capitaliser les éléments de transférabilité.

COMMUNIQUER

Elle diffuse des informations, analyses et positionnements en direction des organismes et des partenaires, afin de contribuer à une meilleure connaissance et à une meilleure prise en compte des réalités et des enjeux de la profession en Ile-de-France.

NOTES

A series of horizontal dotted lines for writing notes.

NOTES

A series of 20 horizontal dotted lines for writing notes.



HABITAT 77

10, avenue Charles Péguy
CS 90074 - 77002 Melun cedex
Tél. : 01 64 14 11 11

Contact presse :

Virginie GUSTIN
Tél : 06 62 52 43 42
virginie@com-en-france.com